

**Conseil Municipal**  
**Compte rendu de la séance publique du 15 novembre 2019**

Date de convocation : 08 novembre 2019



L'an deux mil dix-neuf, le quinze novembre, à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude THEVENOT, Maire,

*Nombre de conseillers-ers en exercice : 13*

*Présentes-s : Jean Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Rémy JOANNAS, Carlos DA COSTA, Eliane PARTY, Corinne BACH, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, , Corinne BRAMAS, Jean Hubert PERNIN.*

*Excusées-s : Jean-Claude FERRAND, Patrick DEBOST (Pouvoir à Eliane PARTY), Valérie MAUCELI (arrivera en retard).*

*Article L2121-20 du CGCT : un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir*

*Absentes-s:*

*Présentes-s : 10 – (11 à compter de 21 h 10)*

*Pouvoirs : 1*

*Votantes-s : 11 – (12 à compter de 21 h 10)*

*Secrétaire de séance élu-e : Chantal CASSECUELLE*

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité

✓ 1 – *Subvention Bâg'évasion*

Le conseil municipal prend connaissance du nombre de journées enfants pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 soit 259. La participation de la commune s'élève à 936 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité vote une subvention de 936 € à l'association Bâg'évasion pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

✓ 2 – *Communauté de communes Bresse et Saône : Mise à jour des compétences facultatives*

En date du 15 décembre 2016, Monsieur le Préfet de l'Ain a arrêté la fusion des Communautés de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux.

Par délibération en date du 8 juillet 2019, le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Il convient également de mettre à jour les compétences facultatives.

Après avoir rapproché les statuts des deux anciennes Communautés de Communes, et au regard des interventions communautaires, la proposition est la suivante :

**I – COMPETENCES FACULTATIVES**

### Actions en faveur des élèves :

- Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté : RASED
  - Achat de matériel pédagogique et fournitures diverses.
- Classe d'intégration scolaire / Unités localisées pour l'inclusion scolaire : CLIS / ULIS
  - Gestion de l'immobilier, du mobilier, du matériel pédagogique pour le fonctionnement - Surveillance des élèves de la CLIS / ULIS de Bâgé-Dommartin au restaurant scolaire.
- Médecine scolaire : participation aux dépenses du centre de médecine scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire communautaire, excepté les rémunérations et frais de déplacement du personnel de l'éducation nationale.
- Soutien à l'apprentissage de la natation - transports et séances - à la piscine Archipel, en cohérence avec les circulaires de l'Education Nationale, un trimestre scolaire par an, par élève et pour les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges publics Antoine Chintreuil à Pont-de-Vaux, Roger Poulnard à Bâgé-Dommartin et le collège privé Saint-Charles à Feillens, déduction faite des aides attribuées par le Conseil Départemental de l'Ain.
- Soutien aux frais de transport des établissements d'enseignement primaire publics et privés pour les activités périscolaires organisées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré - USEP - et l'Union Générale Sportive Libre - UGSEL.
- Elaboration, coordination et suivi du Projet Educatif Local.

### Aide en faveur des bibliothèques du territoire :

- Informatisation et mise en réseau des bibliothèques - Mise à disposition des bibliothèques de fonds documentaires - Participation aux animations mises en place avec les bibliothèques municipales.

### Aide en faveur du milieu associatif :

- Soutien aux associations dont l'action est en lien avec les compétences de la Communauté de Communes, la promotion du territoire communautaire, la promotion culturelle et sportive et l'exploitation des espaces agricoles
- Soutien aux comités de jumelage dans le cadre des jumelages du canton de Replonges avec celui de Bad Waldsee et du canton de Pont-de-Vaux avec Dornhan.
- Système audio-visuel et panneaux situés à l'église de Saint-André-de-Bâgé.
- Soutien, mise en place du balisage et promotion des sentiers de randonnées du territoire communautaire.

### Tourisme

- Entretien et gestion de la « maison du tourisme, de l'eau et de la nature ».
- Aménagement, entretien et gestion du port de plaisance à Pont-de-Vaux et de ses équipements : canal, écluse, capitainerie.
- Equipement, gestion et entretien du camping « Champ d'été » à Reyssouze.
- Equipement, entretien et gestion du plan d'eau à Reyssouze.
- Equipement, entretien et gestion d'un bateau-restaurant fluvial.

### Autres

- Entretien et fonctionnement d'un chenil situé à la déchèterie à Feillens.
- Convention avec tout organisme habilité à cet effet pour l'accueil et la garde des chats et chiens errants ou en état de divagation sur le domaine public.
- Campagnes annuelles de dératisation des égouts et fossés sensibles.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la mise à jour des compétences facultatives telle que détaillée ci-dessus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion des Communautés de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'intérêt communautaire des compétences facultatives proposées.

✓ *3 – Concours du receveur Municipal : Attribution d'indemnités*

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 de mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide

De demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 décembre 1983,

De lui accorder l'indemnité de conseil au taux maximum et l'indemnité de confection des documents budgétaires,

Que ces indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et seront attribuées à M. Damien PERRET, Receveur Municipal.

✓ *4 – Demeures Access : Modification du pourcentage de garantie d'emprunt*

M. le Maire explique au conseil municipal que la première construction du lotissement « Demeures Access » (Ex Demeures de Saône) est en train de sortir de terre.

Cette opération globale (aménagement et 14 constructions) fait l'objet d'un prêt social de location accession pour lequel Demeures Access a demandé à la commune une garantie d'emprunt.

L'opération est la suivante :

-Il s'agit de l'aménagement et de la construction de 14 logements du type T5 au type 2

-Le montant du prêt à garantir est de 2 566 059 .00 € pour une durée de 7 ans aux taux d'intérêt de 1.%. Le montant garanti par la commune est de 513 211.80 €, le reste étant garanti par le département de Saône-et-Loire et de l'Ain.

Le montant du prêt est un maximum, ce dernier est revu à la baisse si des constructions sont réalisés en VEFA .

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 28 juin 2019 par laquelle la commune accorde son cautionnement au prêt à hauteur de 20 %.

Hors d'après le tableau de répartition 2019 du département de l'Ain, la commune de Bâgé-le-Châtel devrait garantir à hauteur de 30 %.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte de cautionnement accordant la garantie de la commune de Bâgé-le-Châtel à hauteur de 30%, soit pour un montant global de 769 817.70 €, à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales.

Vu les articles 2288 et suivants du Code Civil relatif au cautionnement.

Délibération :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Le cautionnement du prêt de 2 566 059 .00 € à hauteur de 30 % soit un montant global de 769 817.70 €.

Autorise le Maire à signer l'acte de cautionnement

#### ✓ 5 – Etude de devis

Achat d'une cuve en plastique d'occasion de 1 800 l pour la récupération de l'eau de pluie pour un coût de 300 €. M. Guyon trouve le prix trop élevé. Le conseil donne son accord

Berry Graphic : les commerçants ont installé 3 totems aux entrées du village, la commune en prend un à sa charge soit 657.60 € ttc. Le conseil donne son accord.

Les travaux de terrassement se montent à 300 €, le conseil donne son accord pour une subvention de 300 € à l'Union Commerciale et Artisanale.

#### ✓ 6 – Questions diverses

Assainissement : l'agence de l'Eau verse 3 666.70 € d'aide à la performance épuratoire titre de l'année 2019.

Assainissement : le solde des subventions des travaux de réhabilitation sera versé par l'agence de l'eau et se monte à 61536 et 20 511 e soit un total de 82 047 €.

En 2020, il y aura des travaux de curage des lagunes. Les coûts d'étude, d'épandage, d'enfouissement et de chaulage des boues se montent à 9 656 € ttc. La commune est en attente de devis pour le curage proprement dit. Une réunion aura lieu le 25 novembre avec la police de l'eau, la chambre d'agriculture et des exploitants agricoles.

Lecture d'un courrier du Préfet concernant la probable réorganisation des services de la Direction Départementale des Finances Publiques. La trésorerie de St Laurent-sur-Saône fermera ses portes au public. Des points informations ouvriront vraisemblablement à la mairie de Pont de Vaux et de Replonges.

Union Commerciale et Artisanale : l'animation de Noël est lancée

Mme Valérie Mauceli arrive à 21 h 10.

Concernant l'Union Commerciale et Artisanale, M. Borret devient vice-président à la place de M. Chevalier.

Mme Party donne le compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 5 novembre 2019, ainsi que de l'opération brioches au profit de l'ADAPEI.

M. le Maire donne le compte rendu du Conseil d'administration du comité de Jumelage, de l'office de tourisme.

Le Maire informe le conseil que la communauté de Communes a refusé l'achat de la grosse grange sur Ozan.

Mardi 19 novembre : rendez-vous avec Certinergie pour d'éventuels travaux d'isolation dans les bâtiments communaux.

Un rendez-vous avec le député a eu lieu concernant l'EHPAD pour faire le point sur l'activité, sa reconstruction et l'avenir des bâtiments de Bâgé-le-Châtel.

M. le Maire informe que les travaux de la place du 19 mars 1962 seront terminés en décembre.

Les arbres plantés seront des cerisiers à fleurs et des liquidambers.

Une réunion du CCAS est programmée le 27 novembre à 18 h 30. Le repas des anciens pour 2020 est fixé 7 mars.

Les décors de Noël seront mises en place dans la semaine du 2 décembre.

Eclairage Public du lotissement de Strafay : Plusieurs personnes ont signalé qu'il n'y avait plus d'éclairage public dans le lotissement. La commune vient d'apprendre que la présidente de l'association des colotis a fait couper l'électricité, sans prévenir, lorsque la commune a repris les voies et réseaux. Les démarches sont actuellement en cours pour reprendre un abonnement.

Prochain conseil municipal le 13 décembre à 19 h 30

La séance est levée à 22 h 30 mn